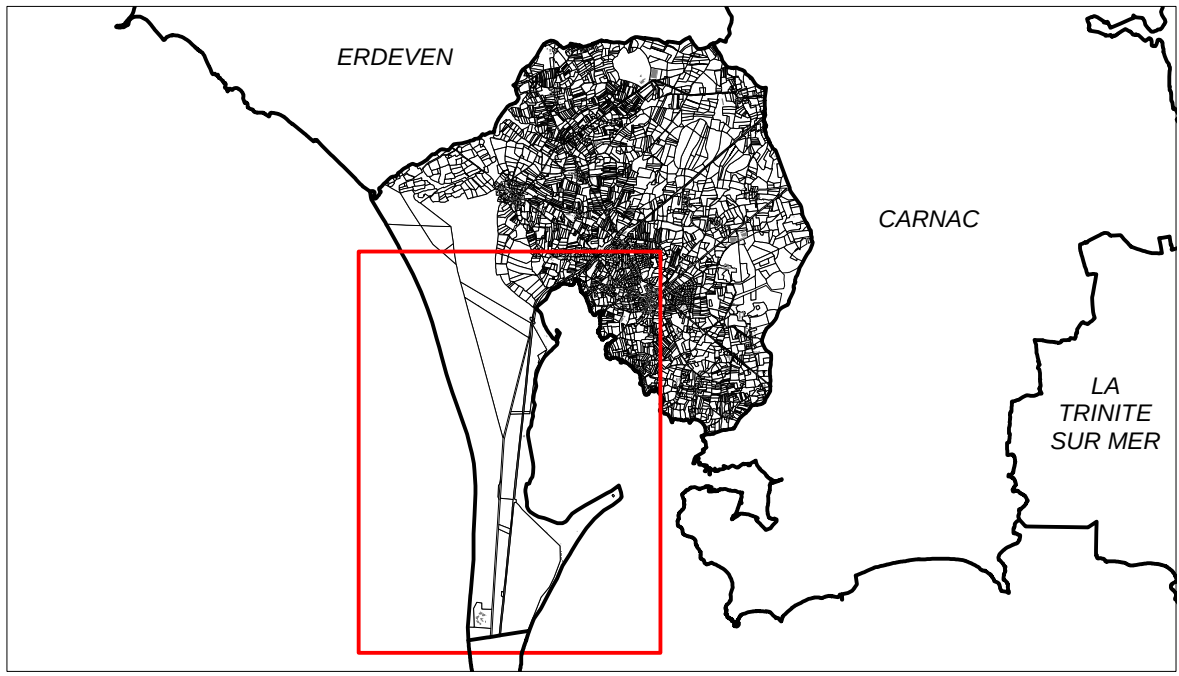


Département du Morbihan

Commune de Plouharnel

PLAN LOCAL D'URBANISME



5.c Règlement graphique - Secteur Sud

Nord

Echelle 1: 5 000

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2013

Le maire,

TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE
1	Elargissement de voirie d'accès à la zone Ubb	Commune	198 m²
2a	Elargissement et alignement de la voie	Commune	88 m²
2b	Elargissement et alignement de la voie	Commune	15 m²
4	Aménagement routier	Commune	7 m²
11a	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	1614 m²
11b	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	849m²
13	Réalisation d'une liaison piétonne	Commune	166 m²

LEGENDE

- Bâti repéré au cadastre
- Nouveau Bâti
- Cours d'eau et plan d'eau
- 75m

Marge de recul des voisines
- Haies protégées au titre de l'article L123-1-5° 7
- ★

Changement de destination et/ou rénovation autorisée
- Elements du patrimoine à conserver au titre de l'article L123-1-5° 7
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés
- Risque de submersion marine +60cm, tous aléas confondus
- Zone Non Aedificandi (non édifiable) – constructions interdites
- Secteurs soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive

➤ Cônes de vues à préserver au titre de l'article L123-1-5° 7 : aucune construction, ni aménagement ou plantation ne devra occulter la vue à partir des cônes de vues spécifiés au plan

Nomenclature des zones du PLU

- Uaa

Uab

Uba

Ubb

Ubc

Ubl
- Ui

1AUa

1AUb

1AUi

1AUj

2AU
- Ah

Ar

Ak

Aa

Ab

Ac
- Ao

Azh

Nh

Nr

Ni

NI
- Na

Nds

Nzh